



CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux



Procès-verbal N° 15 – 2016 / 2021

Séance du jeudi 20 mai 2021, 18h30 / 20h15
par visioconférence Zoom

Ordre du Jour du 20 mai 2021

Préambule

- a) Accueil
 - Future membre Madame Célia Elison

- b) Démissions
 - Madame Sandra La Torre
 - Madame Marie-Noëlle Lentès
 - Madame Sandra Daven
 - Madame Viviane Schweizer Ronnerström

1. Séance du 8 septembre 2020	3
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)	3
2. Pétition « Journée continue des écoliers (article 63a Cst-Vd) »	3
2.1. Développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6P (annexe)	3
3. Mot des directeurs	5
4. Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)	8
4.1. Courrier du 24 mars 2021 « Soutien au quart parents des conseils d'établissements (Cet) » - Projet Quarto (annexe)	8
5. Numérique	8
5.1. Où cela en est-il ? Quand ? (Demande de Monsieur Michel D'Antino)	8
6. Divers et propositions individuelles	9
7. Démarche de renouvellement du CET	9

➤ **Sont présents :**

Groupe 1 Les représentants des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet
Christine Chevalley
Jessica Ruedin
M. Yanick Hess

Groupe 2 Les représentants des professionnels actifs au sein des établissements :

MM. Gérald Fankhauser
Laurent Husson
Xavier Désilets

Groupe 3 Les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements :

Mmes Sandrine Monis
Céline Cornaz
MM. Simon Smith
Laurent Molinari

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les établissements :

Mmes Alexandra Ramser
Denise Nicolo
MM. Michel D'Antino
Albert Richard
Olivier Raduljica

➤ **Les membres excusés :**

Mmes Marlène Salmon, **groupe 2**
Yelitza Christinat, **groupe 4**
Martina Schmidt, **groupe 3**
G. Monticelli, **groupe 3 (en alternance avec Mme Céline Cornaz)**
MM. Romain Pilloud, **groupe 1**
Guillaume Jordan, **groupe 2**

Prise du PV : C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud
EPSMO : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Est
APEMS : Accueils pour enfants en milieu scolaire
AMF : Accueillante en milieu familial
FAJE : Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE : Loi sur l'accueil de jour des enfants
CIPEO : Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire
LGBT : Lesbiennes, Gay, Bisexuel, Transgenre

Préambule

La Présidente fait part de la présence de Madame Delegrange participant en tant qu'auditrice. En principe, le CET est un Conseil d'établissements public au même titre qu'un Conseil communal. Les gens peuvent adhérer, participer mais ne peuvent pas prendre la parole. La parole et le droit de vote sont accordés aux membres du CET et non pas au public. Les démissions sont annoncées. Le CET dans son ensemble est réputé démissionnaire à la fin de la législature. La façon dont le nouveau CET se mettra en place sera discuté au prochain point.

1. Séance du 8 septembre 2020

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

Le procès-verbal est validé avec les remerciements à son auteure.

2. Pétition « Journée continue des écoliers (article 63a Cst-Vd) »

2.1. Développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6P (annexe)

La Présidente explicite la pétition « Journée continue des écoliers ». Cette pétition demande le développement des structures parascolaires particulièrement à Montreux-Ouest à partir de la 6P.

Le CET a les attributions de donner son avis aux autorités communales ou cantonales touchant le domaine éducatif ou de la vie de l'établissement. Il peut ainsi proposer d'éventuelles mesures concernant les accueils, les cantines, les transports scolaires... Tout ce qui est du ressort communal.

Les parents « pétitionnaires » se sont approchés de M. Raduljica, lui demandant d'être leur porte-parole. Cette pétition a été déposée auprès des autorités et expédiée au Conseil communal et à la Municipalité.

La proposition de solliciter le Conseil communal afin qu'une commission puisse se pencher sur leur texte a été suggérée aux pétitionnaires par Mme Pellet. De part cette demande, une commission a été nommée et un rapport établi. Ce rapport sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En parallèle, les pétitionnaires ont exprimé leur souhait d'en discuter avec les membres du CET. La Présidente donne la parole M. Raduljica. Le quart parents a été approché pour relayer l'avis des pétitionnaires. Les points principaux de la pétition sont repris. Mme Delegrange, étant la pétitionnaire signataire, a relevé que la Commune de Montreux serait en retard par rapport à d'autres communes et s'est basée sur une étude de 2017 où la Commune de Montreux était en queue de peloton par rapport à la moyenne cantonale en ce qui concerne sa capacité d'accueil de jour. Elle a également cité le nombre d'enfants sur les listes d'attente pour l'accueil parascolaire selon le préavis (52 enfants au 1^{er} octobre 2019).

Mme Delegrange a listé certains avantages de pouvoir bénéficier de cet accueil, avantages économiques et sociaux, pour les parents et pour les impôts sur la Commune et a mis en avant la LAJE¹.

¹ Loi sur l'accueil de jour des enfants

Cette loi pose des problèmes aux communes à cause des coûts que cela engendre. Un nouveau délai au 1^{er} janvier 2022 a été annoncé. On entend bien les frustrations des parents par rapport à la loi votée. Mais ils ont pu également entendre lors de la commission les différents efforts de la Commune de Montreux mis en avant par Mme Pellet.

Il est indiqué par la Présidente que la pétition ne touche que le parascolaire. Il n'y a pas suffisamment de places pour répondre à toute la demande. La loi précise qu'à partir de la 6^P HarmoS un accueil devrait être organisé. Actuellement la Commune progresse selon un plan de développement. La Commune a doublé les places parascolaires depuis l'étude citée par les pétitionnaires. La Commune ira dans le sens d'une augmentation plus sérieuse et dynamique. Il est impossible de créer immédiatement toutes les places d'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) théoriquement nécessaires. Les places en UAPE peuvent fournir un accueil le matin avant l'école, entre midi et 14h00 et le soir jusqu'à 18h00. Ces éléments-là font qu'une place d'accueil pour le parascolaire coûte relativement cher. La création d'une place vaut CHF 25'000,--. L'exploitation coûte entre CHF 17'000,-- et CHF 18'000,-- par année pour une place. Chaque fois qu'il y a un besoin de places, un préavis est déposé. Cela permet d'avancer et de progresser petit à petit.

M. Smith prend la parole et mentionne ce qui suit. La Commune, n'ayant pas suffisamment de places disponibles pour chaque demande, a fait le choix opérationnel de privilégier les places pour les enfants moins âgés par rapport aux plus âgés. C'est-à-dire qu'il a été estimé plus pertinent d'utiliser les places en UAPE pour les enfants de 1^P et 2^P, plutôt que les enfants plus âgés et donc davantage autonomes et plus aptes à gérer un accueil mixte. Ainsi, la Commune arrive à répondre aux demandes des parents soit en accueil en milieu familial (AMF) soit en UAPE soit en APEMS² à midi. Le problème opérationnel d'un accueil pour 7^P et 8^P est qu'il s'agit d'enfants cherchant l'autonomie. Dans les centres de loisirs, une partie des enfants plus jeunes que ceux de 7^P et 8^P sont en libre adhésion. La Commune ne veut pas que ces enfants se sentent pénalisés car ceux-ci ne seront pas en libre adhésion mais devront être accompagnés par des animateurs pour sortir. A Rolle, un projet pilote d'accueil a été mis en place. Ces pré-adolescents recherchent une forme d'autonomie et sont réfractaires au cadre. Ils voudraient être avec les grands dans les centres de loisirs et pas avec des petits dans les APEMS.

A la rentrée 2021 si possible, un projet pilote d'accueil sera également mis en place sur la Commune de Montreux. La Commune n'a pas les moyens d'entrevoir un accueil de 7^P et 8^P séparés. Cela demanderait trop d'investissements et il est compliqué dans une même structure de contenter des enfants de 5 et 6 ans et des enfants de 9 et 10 ans.

La Présidente fera état de l'avis du CET au prochain Conseil communal. La Municipalité n'est pas opposée à la création de places pour les plus grands mais toujours en donnant la priorité aux plus jeunes et en y allant progressivement au rythme des possibilités des finances communales. M. Smith précise que les communes ont l'obligation légale de créer ces accueils au 1^{er} janvier 2022. La Présidente souligne que ces accueils ne respecteront pas forcément les règles totales de l'UAPE, tout comme l'accueil à Rolle. La Commission du Conseil communal a refusé la pétition. Elle a déposé son rapport qui est maintenant public sur le site du Conseil communal. Ce rapport sera débattu lors de la prochaine séance.

M. Hess, membre de la commission, stipule que la question importante à se poser est jusqu'à quel âge voulons-nous garantir la garde des enfants hors du temps scolaire. Il est important de garantir pour les petits des structures idoines. A partir de la 6^P, 7^P et 8^P, donc du primaire, les questions se posent sur les solutions déjà existantes. Il existe les devoirs surveillés, il ne s'agit pas d'une structure d'accueil, mais quand même d'un lieu où l'enfant peut travailler accompagné de gens compétents.

² Accueil pour enfants en milieu scolaire

M. Smith relève que les AMF³ accueillent jusqu'à la 6P, car les 7 et 8 sont trop grands.

M. D'Antino reprend le sujet de la LAJE. Si cette loi stipule que c'est jusqu'à la 8P, alors la Commune doit prévoir ou assurer une présence pour ces élèves, la question ne se pose pas. Il faut s'adapter à cette loi et prendre en considération ces enfants même s'ils sont trop grands.

La Présidente explicite que la loi sera respectée mais progressivement en mettant en priorité les plus petits. La commission du Conseil communal proposera au Conseil communal de ne pas accepter la prise en compte de la pétition. Le rôle de la Présidente sera de relayer l'avis du CET dans le débat. Le Conseil communal fera la pesée des intérêts. Ce sera une discussion sur la pertinence de la pétition étant donné les circonstances. M. Smith informe que les réseaux n'ont pas été consultés sur cette mesure. La question est de savoir comment mettre ces accueils en place sans engager des moyens inutiles et sans pénaliser les jeunes qui seront pris en charge dans cet accueil.

Mme Chevalley affirme qu'il faut effectivement différencier l'accueil des petits et des grands. A Ecublens, un gros développement a été mis en place. On peut offrir aux enfants de 6P des endroits où ils peuvent s'y tenir et manger sans avoir la surveillance qui est exigée pour les petits. Les parents se donnent bonne conscience d'inscrire l'enfant en début d'année et finalement ces jeunes ne veulent plus y venir. C'est un problème. Les plus grands viennent moins régulièrement à l'accueil de midi. La fréquentation du sport scolaire facultatif serait une alternative pour garder les enfants entre midi et deux pour qu'ils ne soient pas désœuvrés.

M. Richard évoque qu'un accueil nettement simplifié pourrait être proposé. Aux devoirs surveillés, il est exigé une fréquentation obligatoire. Il pourrait y avoir quelque chose de plus étendu à proposer aux enfants pour qu'ils puissent faire leurs devoirs en fin de journée. Actuellement c'est assez restrictif. Il faudrait proposer une solution intermédiaire pour les accueillir. Les enfants pourraient par exemple travailler à l'école pendant la pause de midi.

M. Désilets insiste sur le fait que les devoirs surveillés ne sont pas un accueil. Il ne faut pas les voir comme une solution de garde, c'est un moyen d'aider les élèves. Il y a un risque de rendre la tâche aux surveillants plus compliquée au niveau disciplinaire. Les devoirs surveillés sont faits pour les devoirs.

3. Mot des directeurs

EPSME (voir Powerpoint ci-joint)

M. Husson débute sa présentation par le succès des journées à ski au moyen d'un fichier Powerpoint. L'établissement a reçu énormément de remerciements des parents. Il remercie la Commune, les enseignants et les moniteurs-trices. Nonobstant le COVID, ils ont réussi à faire 1383 journées skieurs. C'est une réussite.

L'école a analysé la situation en faisant une observation et depuis le mois de mars, a investi des périodes supplémentaires par rapport à l'habitude de l'école pour appuyer des élèves. L'établissement a monté des actions de prévention et proposé diverses activités et dédoublé des classes. Par l'annulation de beaucoup d'activités des économies ont été faites. Une progression des élèves a été mesurée et les résultats se sont améliorés. Un premier jet du concept 360° a été remis à Noël à la DGEO.

³ Accueillantes en milieu familial (AMF)

Le directeur entame le sujet ⁴LGBT car ce thème concerne un grand nombre d'élèves dans le cadre de l'école ouverte. A l'initiative des élèves, un groupe de parole a été créée pour parler d'identité sexuelle, de respect, lié à la discrimination. Une belle dynamique s'est créée.

Le directeur fait part de ses inquiétudes concernant le retard de la construction de la salle triple en raison d'oppositions. Des images sont montrées. Cela engendre déjà des problèmes pour l'année prochaine. Cela signifie un grand nombre de transports et une complexité d'organisation de la grille horaire des élèves qui pèjore la qualité de celle-ci. Une thématique sur l'infrastructure numérique a été auditée et décrétée inutilisable.

Des perspectives pour terminer sont données. Un très beau projet pour les promotions est en cours proposé par la Commune. L'école a un gros projet de réforme de la voie générale. L'année prochaine, les nouveaux 9èmes auront le français, les mathématiques et l'allemand ensemble, ils feront donc du multiniveaux au moyen de 2 enseignants mis à disposition. L'établissement a engagé des travaux d'amélioration des horaires des élèves. Ils vont composer les horaires beaucoup plus centrés sur les élèves avec une régularité pour les parents. Ils travaillent bien sûr sur la reprise des tâches communales qui sont sous convention. Il remercie les deux communes et les membres du CET pour l'excellente collaboration.

EPSMO

M. Fankhauser initie sa présentation en mentionnant la difficulté de gérer une école. L'anticipation n'existe plus et l'école vit au jour le jour à cause des restrictions sanitaires rendant l'exercice difficile. Le département a donné des périodes supplémentaires pour des appuis avec 530 périodes pour lutter contre l'échec scolaire. L'école rencontre aujourd'hui des problèmes socio-éducatifs. La pandémie n'a pas amélioré la situation sociale de certaines familles.

Le canton leur a attribué un éducateur en milieu scolaire depuis février. Il y a une ⁵CEF qui fait un travail remarquable. Il manquait l'aspect éducatif, le pôle est au complet pour accompagner les familles en difficulté.

Le directeur remercie la Commune d'avoir mis à disposition des journées à ski afin de lutter à une forme de morosité générale. Les activités sont explicitées (raquettes et tobogganing). Elles ont apporté beaucoup de baume au cœur aux enfants. En mai – juin, l'établissement a prévu des journées printanières. Les enfants iront à Leysin faire une excursion avec des grillades.

Actuellement, l'établissement est en pleine préparation de l'année scolaire prochaine. Le directeur relève le congé de 4 enseignants partant à la retraite. Ils auront 7 départs volontaires par des enseignants. Pour clôturer l'année, ils espèrent pouvoir organiser leur souper.

Pour la rentrée, la question des camps à Leysin, Fiesch et Wiesbaden est suspendue. Rambertville est reportée à fin juin 2022 pour des raisons de restrictions sanitaires.

Pour 2021, le Conseil de direction a été réorganisé suite au départ de M. Padula, doyen en charge du SESAF et ils ont nommé 2 nouveaux doyens, Mme Salmon et M. Jean.

La valeur de l'établissement pour l'année prochaine sera « Vive r demain ». Ce thème a pour but de travailler avec les élèves sur la perspective du lendemain après la situation vécue.

⁴ Lesbiennes, Gay, Bisexuel, Transgenre (LGBT)

⁵ Conseillère école-famille (CEF)

La rentrée scolaire se déroulera conformément au plan prévu. Une volée supplémentaire de 9^{ème} arrivera l'année prochaine et la direction a été contrainte de demander la pose d'un container sur le site de Rambert pour l'accueillir. Ils auront 1210 élèves pour 67 classes.

Mme Chevalley interroge le directeur sur le taux et combien de temps est engagé l'éducateur en milieu scolaire. Le directeur informe que le taux est pérenne et partagé avec Montreux-Est. Il est 40% à Montreux-Ouest et 40% à Montreux-Est et dépend de la Fondation des Airelles. Il n'est pas sous l'autorité directe des écoles de Montreux-Est et Montreux-Ouest.

M. D'Antino revient sur le sujet de la construction de la salle triple et demande à M. Husson s'il existe un plan B pour aller de l'avant ?

Le directeur expose les faits. L'école a fourni des besoins qui ont été pris en compte par les services communaux et validés par la Municipalité et le Conseil communal. Une mise à l'enquête a été effectuée et suite à cela des oppositions ont été déposées. Il appartient à l'Autorité communale de traiter ces oppositions. L'école a besoin de deux salles supplémentaires et il n'y a pas de plan B. Le directeur s'est fendu d'un courrier au Département faisant état de son inquiétude.

La Présidente affirme que la machine est lancée et qu'il s'agit simplement du rythme politique de la démocratie. Il y a des oppositions, ces oppositions doivent être examinées et levées. Au prochain Conseil communal, un préavis de CHF 23'500'000,-- sera déposé pour l'extension de Montreux-Est, les salles d'enseignement, APEMS et restaurant scolaire. Ce préavis va être examiné par les conseillers communaux et les commissaires. Les solutions intermédiaires seront des solutions bancales. Les choses sont en route.

Le directeur ajoute que pour la collectivité cela pourrait coûter cher en transports scolaires.

M. Smith annonce que la construction d'une salle triple est fortement subventionnée. Si une salle triple n'est pas construite la subvention cantonale sera sensiblement moins élevée.

La Présidente informe que ces préoccupations sont sur les tables exécutives et législatives. Une conversation s'en suit sur les oppositions. Mme Pellet explique l'inexistence d'un plan B sur ce site.

M. Husson appuie les paroles de la Présidente sur le plan opérationnel. Une salle de gym ne fait sens que dans le périmètre de l'établissement où sont les élèves. Il ne peut pas y avoir de plan B dans l'infrastructure déjà existante. Ou alors on construit un collège dans un site excentré. Cela ne peut être qu'en centre-ville.

La Présidente ajoute l'élément que le terrain doit être affecté en zone d'utilité publique. On ne peut pas décréter une zone d'utilité publique ailleurs pour faire un collège. Il faut espérer que les oppositions soient traitées rapidement sinon le problème va perdurer.

4. Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

4.1. Courrier du 24 mars 2021 « Soutien au quart parents des conseils d'établissements (Cet) » - Projet Quarto (annexe)

Une information est donnée par la Présidente concernant le projet de soutien au quart parents. Il s'agit d'un soutien cantonal muni d'éléments généraux. A Montreux, il n'y a pas de section ⁶APE. Lors de la nouvelle législature, ce que propose le Canton sera utilisé au mieux.

5. Numérique

5.1. Où cela en est-il ? Quand ? (Demande de Monsieur Michel D'Antino)

M. D'Antino précise sa demande. Il s'agit d'une préoccupation de parents d'élèves quant à la place du numérique. Aujourd'hui l'informatique est présente dans tous les corps de métier. En tant que parents on s'attend à des connaissances de base. La période du Covid a mis en évidence les lacunes. On ne peut plus passer à côté et apporte des exemples de ses enfants. Quels sont les divers plans ?

La Présidente donne un éclairage concernant les aspects techniques sur le préavis déposé de CHF 23'500'000.--. Dans celui-ci, il est inclus un crédit de CHF 350'000.-- pour des tableaux interactifs, CHF 250'000 pour de l'équipement de projection et CHF 1'500'000,- pour l'installation électrique. Ce sera un outil performant.

M. Hess indique que le Département a mis sur pied différents programmes de formation informatique à destination des enseignants. Actuellement, l'informatique n'est pas intégrée en tant que branche. La division pédagogique a mis sur pied depuis une année et demie un système pour former les enseignants au numérique. Il est évident qu'il faut des structures et des personnes formées en informatique. Les établissements choisissent et sont en lien avec la division pédagogique.

Lausanne gère à distance tous les ordinateurs. Le CIPEO⁷ refuse de prendre en charge leurs ordinateurs car le réseau local est trop faible. Cela introduirait des messages d'erreur. C'est en possession de la Commune. L'école va dans le sens de la formation pour l'informatique.

M. Fankhauser donne un exemple. En 1990, il existait 3 postes à plein temps avec une équipe d'informaticiens à la pointe du progrès. Aujourd'hui, l'informatique a disparu de la grille horaire. Les enseignants doivent utiliser l'informatique de manière transversale. Ils utilisent l'outil pour enseigner. Il y a une volonté du Département de remettre de l'informatique dans la grille horaire. Dès la rentrée, il y aura des établissements pilotes avec 34 périodes destinées à l'informatique. Cela rentrera progressivement dans tous les établissements à partir 2022. Le système actuel est désuet et le wifi médiocre. Un audit a été fait par le CPO pour améliorer la situation.

Il est rappelé par M. Hess qu'actuellement il faut d'abord mettre en place des structures pour que l'outil fonctionne au mieux au niveau du réseau et par la suite former des personnes. Il faut trouver des gens compétents et motivés.

⁶ Association des parents d'élèves (APE)

⁷ Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire

6. Divers et propositions individuelles

La Présidente informe que les camps communaux de l'année passée n'ont pas eu lieu à l'exception d'un camp de ski. La Commune a établi un partenariat avec la Fondation Jolimont. Cette fondation met dans des conditions sanitaires bien précises des camps sur pied à Champéry. Ces camps à Champéry sont reconduits cette année avec le même dispositif sanitaire. Les informations concernant ces camps sont disponibles sur le site de la Commune pour une préinscription mais pour l'instant tout est suspendu aux décisions du Conseil fédéral.

Pour les promotions, les membres du CET seront informés par courriel ce qui se met en place pour les promotions scolaires des établissements. Plusieurs pistes sont en cours.

7. Démarche de renouvellement du CET

La Présidente conseille aux membres de jeter un coup au règlement pour la procédure de désignation. A la fin de la législature, le CET est réputé démissionnaire. En septembre, le nouveau CET se mettra en place. Les membres sont rééligibles selon les conditions du règlement. La désignation des 4 quarts se fera selon les modalités applicables, 6 personnes dans chaque quart. Le quart politique intégrera des membres du Conseil communal mais également Mme Chevalley et Mme Pellet en tant que respectivement Vice-Présidente et Présidente. Pour le quart des enseignants, les établissements doivent fournir les 6 enseignants selon les modalités de désignation appartenant aux établissements. A la fin de l'opération, 6 noms devront être déposés. Pour le quart parents, le service des Affaires sociales, familles et jeunesse mettra sur pied place l'élection des parents par le biais d'un courrier expédié à tous les parents avec des appels à candidature, des votations et une liste de viennent-ensuite. Pour ce qui est de la société civile, les mêmes associations ou groupes vont être sollicités. Ces éléments-là se mettront en place dès la rentrée scolaire.

La Présidente remercie les membres du CET de leur apport et souligne le plaisir d'avoir travaillé avec eux. Cette dernière année n'a pas été au rythme habituel à cause de la pandémie. Elle espère que plusieurs seront à nouveau candidats du CET pour la suite.

Mme Chevalley abonde dans ces propos et remercie la Présidente de son action.

Annexes :

- Powerpoint de l'EPSME
- Pétition « Journée continue des écoliers (article 63a Cst-Vd)
- Courrier de la DGEO du 24 mars 2021 « Soutien au quart parents des conseils d'établissements (Cet) » - Projet Quarto

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Après validation sur le site internet communal



CET du 20 mai 2021



Laurent Husson, Directeur

Journées à ski

- ◆ Succès apprécié par les élèves et les parents!
- ◆ **Remerciements** aux équipes communales, aux monitrices/moniteurs et aux enseignant-e-s!
- ◆ 1383 journées skieurs (élèves) sur 15 journées



Lutte contre les effets pervers de la pandémie de Covid-19

- ◆ Observations et bilans durant le 1^{er} semestre
- ◆ Mars-juin 21: env. 1'200 périodes engagées en prestations directes et indirectes
 - Appuis
 - Coaching d'élève
 - Actions de prévention
 - Médiation
 - Activités culturelles
 - Projets pédagogiques / socio-éducatifs
 - Co-enseignement
 - Dédoublage de classe



Concept d'Établissement 360° EPSME

1. Structure du projet – plan de projet

2018-2019

2. Appropriation des éléments du concept 360°

2019-2020

3. Inventaire des prestations existantes

4. Analyse des besoins et des prestations

5. Choix stratégiques et opérationnels

6. Rédaction du concept

Brouillon

7. Tests et consultations

2020-2021

8. Finalisation du concept

2021-2022

9. Mise en œuvre

2021-2022

10. Suivi, évaluation et régulation

2022-2023

Communication

Ecole ouverte

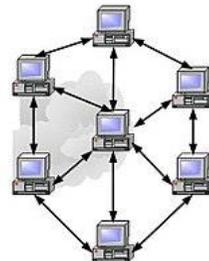
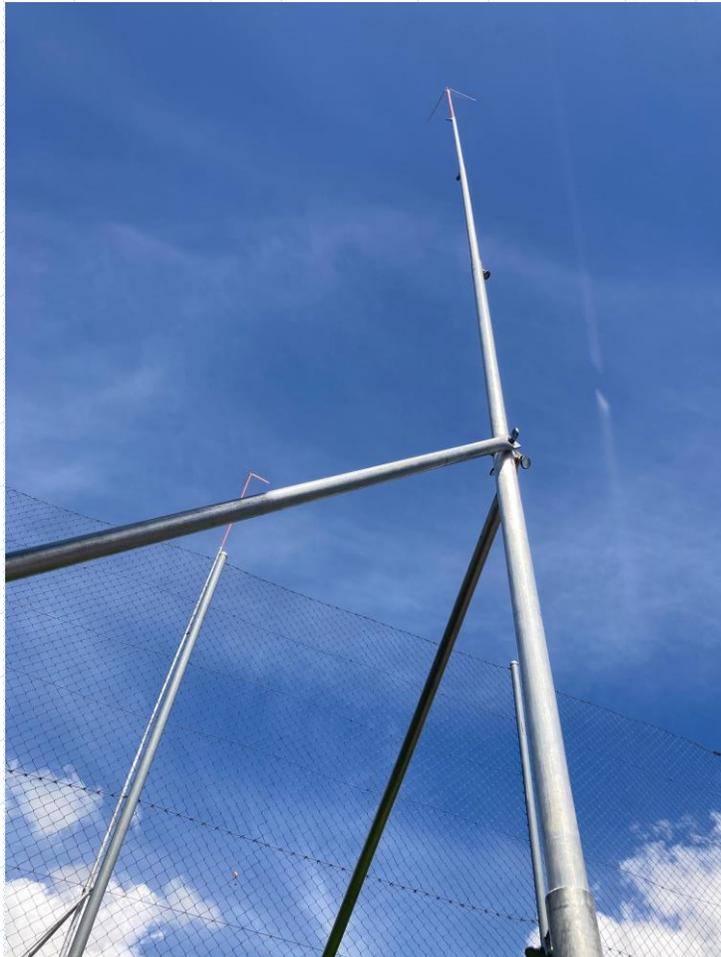
- ◆ Initiatives des élèves
- ◆ Groupe «Parole libre»
- ◆ Sensibilisation de tous les intervenants adultes
- ◆ Formation des enseignant-e-s par la Dresse Dayer
- ◆ Tolérance zéro face aux insultes et discriminations
- ◆ Personnes de référence au groupe santé

LGBTQ+



Inquiétudes...

Salle triple



Collège Gare 30-32



Perspectives

◆ Fin d'année scolaire 2020-2021

- Examens de 11S en préparation dans de bonnes conditions
- Dernière semaine d'école encore ouverte (promotions, joutes, etc.)

◆ Planification de l'année scolaire 2021-2022

- Classes de Veytaux, Brent et Glion ouvertes (montée en funiculaire d'élèves de Territet)
- Projet d'encadrement multiniveaux en 9VG
- Travaux internes d'amélioration de l'horaire des élèves
- Travaux de reprise des tâches communales (convention)



**Nos remerciements vont aux
communes de Montreux et
Veytaux ainsi qu'au
Conseil d'Etablissement pour
l'excellente collaboration!**

Bonne fin de soirée!



24.02.21



Monsieur le Président du conseil communal de Montreux, M. Angelo GIULIANO

Monsieur le Syndic de la municipalité, M. Laurent WEHRLI

Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité de Montreux,

Le 16 février 2021 à Clarens

Journée continue pour les écoliers (article 63a Cst-Vd)

Développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6P

La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

L'article 63a de la Constitution vaudoise stipule que « les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire ».

Depuis le 1er janvier 2018, selon la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), les réseaux ou les communes sont tenus d'offrir les temps de prestations parascolaires suivants :

- un accueil de midi pour les élèves de tous les degrés scolaires ;
- un accueil après l'école pour les enfants de 1 à 4P, le mercredi compris ;
- Et depuis 1er janvier 2021, un accueil le matin pour les 1 à 6P ainsi qu'un accueil l'après-midi pour les 5 à 8P.

Ci-dessous un tableau récapitulatif ¹⁾ :

	1P - 4P	5P - 6P	7P - 8P	9S - 11S	
MATIN	ACCUEIL	ACCUEIL			
	ECOLE				
MIDI	ACCUEIL - REPAS	ACCUEIL - REPAS	ACCUEIL - REPAS	ACCUEIL - REPAS	En vert obligatoire depuis 2018
	ECOLE				En bleu obligatoire dès 2021
APRES-MIDI	ACCUEIL	ACCUEIL	ACCUEIL		

1) Source : <https://www.ape-vaud.ch/parascolaire.html>. LAJE : Titre Ibis, Art 4a et Titre XII, Art2)
 2) APEMS : Accueil parascolaire en milieu scolaire
 3) UAPE : Unité d'accueil pour écoliers
 4) REME : Réseau Enfance Montreux et Environs
 5) FACEME : Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs

Etat des lieux de l'offre à Montreux-Ouest :

L'APEMS²⁾ accueille des enfants jusqu'à la 6P uniquement durant la pause du midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'UAPE³⁾ l'Optimist (anciennement Arc-en-Ciel) accueille actuellement des enfants jusqu'à la 5P matin, midi et après-midi.

Il n'y a pas de groupes d'enfants de 6P en accueil parascolaire en collectivité surveillé pour les enfants de Montreux-Ouest, en dehors de la pause du midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Il manque donc un accueil parascolaire en collectivité surveillé à Montreux-Ouest :

- le matin avant l'école pour les 6P
- le mercredi midi pour les 6P, les 7P et les 8P.
- l'après-midi après l'école pour les 6P, les 7P et les 8P

Agrandissement de l'UAPE³⁾ Optimist

Selon le rapport au conseil communal de Montreux de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis 03/2020 relatif :

- au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux ;
- à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-Ciel » à Clarens ;
- au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs/ Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à l'horizon 2026. :

Le conseil communal de Montreux a décidé, entre autres, d'autoriser la Municipalité de mandater la FACEME⁵⁾ pour la création d'une annexe à l'UAPE³⁾ « Arc en Ciel » et de lui allouer à cette effet un crédit supplémentaire au budget 2020 de CH590 000 au maximum.

Les subventions annuelles de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), et les aides au démarrage cantonales, fédérales ainsi que la participation estimée des parents peuvent se monter à CHF 391'500.-, le coût réel final de cette annexe de 48 places serait pour la Commune de CHF 198'500 (selon annexe 1 du Préavis No 03/2020) .

48 places en UAPE devaient être créés rue du Léman 12 à Clarens. Ce projet n'a pas abouti. Des travaux sont en cours pour créer 36 places en UAPE rue Gambetta 13 à Clarens, soit 12 places en moins que prévues.

En raison du nombre de places insuffisantes pour l'année scolaire 2021-2022, le REME⁴⁾ et la FACEME⁵⁾ a décidé que l'UAPE l'Optimist (anciennement Arc-en-Ciel) n'accueillera que des enfants de la 1P à la 5P.

Le manque de place d'accueil péjore de nombreuses familles qui ont besoin de soutien dans l'encadrement et la surveillance de leurs enfants afin de concilier sereinement leur vie familiale et leur vie professionnelle.

1) Source : <https://www.ape-vaud.ch/parascolaire.html>. LAJE : Titre Ibis, Art 4a et Titre XII, Art2)
2) APEMS : Accueil parascolaire en milieu scolaire
3) UAPE : Unité d'accueil pour écoliers
4) REME : Réseau Enfance Montreux et Environs
5) FACEME : Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs

Les revendications / questions :

- 1) Pouvez-vous nous expliquer l'absence de places en accueil parascolaire collectif à Montreux-Ouest pour les enfants de la 6P à la 8P alors que la loi d'accueil de jour des enfants (LAJE) l'exige et qu'un budget a été attribué suite au préavis 03/2020 ?
- 2) Pouvez-vous développer les structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6P ?
- 3) Pouvez-vous trouver des solutions pour la rentrée scolaire 2021/2022 pour que nos enfants puissent bénéficier de ces structures pendant que leurs parents travaillent ?
- 4) Est-ce que les APEMS²⁾ pourraient étendre leurs horaires d'ouverture le matin, l'après-midi et le mercredi ? Et ainsi accueillir les plus grands ? Les APEMS²⁾ sont actuellement ouvertes uniquement durant la pause du midi le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Avec le soutien d'autres parents :

1) Source : <https://www.ape-vaud.ch/parascolaire.html>. LAJE : Titre Ibis, Art 4a et Titre XII, Art2)
2) APEMS : Accueil parascolaire en milieu scolaire
3) UAPE : Unité d'accueil pour écoliers
4) REME : Réseau Enfance Montreux et Environs
5) FACEME : Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs



Direction générale
de l'enseignement
obligatoire et de la
pédagogie spécialisée
(DGEO)

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Information

Aux Communes et aux Associations
scolaires vaudoises

Réf. : GVI/ChM

Lausanne, le 24 mars 2021

Soutien au quart parents des conseils d'établissements (CEt) – Projet Quarto

Mesdames, Messieurs,

La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a mandaté le comité de l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE-Vaud) afin de coordonner le projet « Quarto » – soutien au quart parents des conseils d'établissements (CEt).

Ce projet est actuellement dans sa première phase et a débuté officiellement mi-décembre 2020 pour une année civile entière, soit jusqu'à la fin de l'année en cours. Suivra ensuite une deuxième phase, décrite ci-après pour de plus amples détails.

Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud) – quelques mots

Depuis 1969, l'APE Vaud s'implique à être un trait d'union fort entre les parents d'élèves et l'école dans une logique équitable et constructive avant toute autre visée. Son objectif premier ? Relayer la parole des parents auprès des instances communales et cantonales dans les domaines tant scolaires que parascolaires. Pratiquement, l'association se décline localement par le biais des APE locales qui entretiennent un relais soutenu entre les réalités de terrain et le comité cantonal de l'APE Vaud.

Outre la volonté de fédérer tous les groupes APE du canton et d'assurer la circulation de l'information entre les différentes instances actives dans le domaine scolaire, la raison d'être de l'association est réellement de soutenir les intérêts de la famille au sein de l'école et permettre d'établir la relation la plus harmonieuse et constructive qui soit entre les parents, les enseignants et les responsables des institutions scolaires et parascolaires.

Le défi actuel ? Renforcer certains idéaux et objectifs portés par l'association, dont notamment **le renforcement du positionnement du quart parents dans les CEt pour véhiculer plus loin la voix des parents au sein de l'école.**

Soutien au quart parents des conseils d'établissements (CEt) – Projet Quarto**Description de projet – objectifs du mandat et démarche**

En juin 2014 déjà, lors de son assemblée générale, l'APE Vaud attirait l'attention des communes et des directions d'école du Canton sur l'importance et la nécessité de mettre en place un climat de collaboration soutenu entre tous les acteurs des Conseils d'établissement (CEt) afin que ceux-ci puissent remplir leurs pleines fonctions et mission.

Le constat aujourd'hui est le suivant : les CEt restent trop souvent dans une sorte de représentation théorique et leurs actions concrètes peinent, il faut l'admettre, à se déployer efficacement dans la vie locale et pratique. L'APE Vaud et la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), convaincues toutes deux du potentiel de cet organisme, notamment dans sa capacité à développer un esprit de communauté éducative pour les enfants indispensable et tout autant symbolique que concret, souhaitent apporter leur soutien affirmé au renforcement du quart parents de ces CEt, par le biais de ce mandat.

Durant la nouvelle législature communale 2021-2026, lors de laquelle la plupart des quarts parents des CEt devront être à nouveau élus, une trentaine de CEt seront ainsi sélectionnés pour faire l'objet d'un projet pilote d'accompagnement et de soutien des représentants du quart parents des CEt. Il s'agira de faciliter la circulation de l'information entre les différents quarts parents, mais aussi entre les parents d'un établissement et leurs représentant-e-s au sein d'un CEt. Il s'agira également d'informer les quarts parents des enjeux liés aux réformes actuelles de l'école vaudoise ou de pouvoir répondre à des difficultés concrètes rencontrées dans l'exercice de leur mandat. Dans un second temps, vraisemblablement dès la rentrée scolaire 2022, tous les quarts parents bénéficieront de cet accompagnement et de ce soutien pour autant que le projet pilote apporte les résultats escomptés.

Quels seront les principaux rendus du mandat et de ce projet pilote ?

Entre autres et comme principales actions : la clarification des missions et rôles des acteurs des CEt, l'amélioration de la collaboration, du fonctionnement, de la transparence et des échanges en leur sein, le déploiement des CEt dans la vie locale ou encore l'augmentation de la reconnaissance du quart parents au sein des CEt, mais aussi au sein de la communauté des parents. Comme outils concrets ? La mise à disposition d'un matériel promotionnel adapté, une documentation clé accessible et aidante aux différentes réalisations, des séances d'information ou rencontres avec le quart parents et/ou encore la modification des règlements des CEt pour y inscrire la place de l'APE locale dans le quart associatif, par exemple.

Tout ce travail sera mené de concert avec les CEt retenus pour le projet pilote durant cette année, en vue de le généraliser par la suite à tous les autres CEt.

Comité de pilotage

Le projet Quarto sera mené par un comité de pilotage composé des personnes suivantes :

Soutien au quart parents des conseils d'établissements (CEt) – Projet Quarto

Une Co-direction DFJC et DGEJ assurée par :

- Laetitia Amiet, Chargée de projet DGEJ ;
- Charlotte Maeder, Conseillère en organisation DGEO.

Soutenue par un Comité de pilotage engagé et représenté par :

- Nathalie Schöni, Coordinatrice de projet APE Vaud ;
- Pour l'APE Vaud : Marie-Pierre Van Mullem, Présidente, Annycée Desaulles et Anne-Marie Carluccio, membres du comité cantonal, ainsi que Christine Muller, secrétaire générale ;
- Laure Dessemontet, Cheffe unité UOP DGEO ;
- Julien Wicki, Collaborateur personnel de la Cheffe de département DFJC.

Actions et étapes clés

Dans les semaines à venir, ces personnes pourront donc être amenées à prendre contact avec vos services (Communes – Directions – Associations scolaires) et nous vous remercions par avance de l'accueil bienveillant que vous leur témoignerez dans leur démarche.

Pour toute question, vous pouvez sans autre vous adresser aux deux cheffes de projet précitées qui se feront un plaisir de vous répondre et de vous aiguiller dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. La DGEO est persuadée que ce projet-pilote permettra une meilleure implication des parents au sein des CEt, tout comme elle est persuadée que cette meilleure implication aura des retombées positives sur l'ensemble de la communauté éducative et le climat d'établissement.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.



Giancarlo Valceschini
Directeur général

Copie

- Julien Wicki, Collaborateur personnel de la Cheffe de Département – DFJC
- Laure Dessemontet, Cheffe unité UOP – DGEO
- Charlotte Maeder, Conseillère en organisation – DGEO
- Laetitia Amiet, Chargée de projet – DGEJ
- Comité cantonal APE Vaud
- Nathalie Schöni, Coordinatrice du mandat